

## la chaudière à gaz

Par soumette, le 27/08/2019 à 16:10

bonjour,

j ai aménagé mi avril, je viens de contacter l edf pour faire un point sur ma consommation électrique et de gaz. En faisant le point avec l agent edf on s'est apreçu que j ai une consommation de gaz tous les mois en sachant que j ai arreté la chaudière en mai.

L'agence m a dit que la chaudière avait eu une verfication en debut d'année mais je n ai jamais vu la facture.

Qui doit prendre en charge?

meri pour votre réponse

Cordialement

Par morobar, le 28/08/2019 à 11:15

Bonjour,

Il faudrait peut-être commencer par le début, et identifier cette consommation de gaz.

## Par Lag0, le 28/08/2019 à 13:36

Bonjour,

Le gaz n'est t-il utilisé que pour le chauffage ? Pas de production d'eau chaude sanitaire ? Pas de cuisine au gaz ?

Si oui, et si la chaudière est arrêtée (vanne gaz fermée), il y a effectivement un grave problème (fuite?). Il faut éclaircir cela, on ne rigole pas avec le gaz!

## Par Philouu, le 28/08/2019 à 14:30

Bonjour, il faudrait mieux appeler votre bailleur. Il a forcément la main sur votre consommation mensuel ou annuel au <u>prix kWh</u>. Ce n'est pas normal que vous continuez à consommer avec une chaudière éteinte.

Ou autre solution, je ne m'y connais pas mais sûrement c'est inclut dans votre forfait.